

# CRITÈRES D'ADMISSION

## VOUS RESPECTEZ UN CRITÈRE SPORTIF

**Attestation CERS à faire remplir uniquement par: Ligue, Fédération, Comité Régional**

**Aucune attestation remplie par le club ne sera acceptée**

<p style="text-align: center;"><b>CATÉGORIE 1</b></p> <p style="text-align: center;"><b>ANCIENS OU ACTUELS INTERNATIONAUX</b></p> <p>Sportifs anciens ou actuels sélectionnés en Équipe de France</p>	<p style="text-align: center;"><b>PIÈCES À FOURNIR</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>● Attestation CERS signée et tamponnée par la Fédération</li> </ul>
<p style="text-align: center;"><b>CATÉGORIE 2</b></p> <p style="text-align: center;"><b>ACTUELS ÉTUDIANTS EN SPORT</b></p> <p>Sportifs actuels en structure d'accèsion à l'élite (Centre d'entraînement et de formation, CREPS, sections sportives scolaires)</p>	<p style="text-align: center;"><b>PIÈCES À FOURNIR</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>● Certificat de scolarité de l'année en cours et carte étudiante (<b>STAPS / CREPS / Sport Etude</b>)</li> </ul>
<p style="text-align: center;"><b>CATÉGORIE 3</b></p> <p style="text-align: center;"><b>PROFESSIONNELS DU SPORT EN ACTIVITÉ</b></p> <p>❶ Sportifs affiliés aux ligues professionnelles (salariés d'un club ou d'une société, professionnels indépendants et cadres professionnels, ou entraîneurs.</p> <p>Sportifs professionnels (les titulaires d'un brevet d'État uni ou multisports dès lors qu'ils exercent soit une activité plein temps dans la discipline ou les disciplines dans lesquelles ils sont titularisés, soit une activité plein temps et à titre principal d'entraîneur, d'éducateur ou d'enseignant sportif tels que:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>→ Maîtres-nageurs</li> <li>→ Éducateurs sportifs, des animateurs sportifs titulaires du brevet d'Aptitude Professionnel d'animateur Technicien assistant du sport pour tous (BAPAT)</li> <li>→ Parachutistes professionnels</li> <li>→ Plongeurs professionnels</li> </ul>	<p style="text-align: center;"><b>PIÈCES À FOURNIR</b></p> <p>❶ Copie B.E/D.E</p> <p>+ Justificatif de rémunération (bulletin de salaire, contrat, relevé URSSAF)</p>
<p>❷ Professionnels du sport en activité, Professeurs d'EPS en activité</p>	<p>❷ Arrêté de nomination + Bulletin de salaire</p>
<p>❸ Jockeys, professionnels du sport en activité</p>	<p>❸ Attestation de France galop + Copie licence en cours</p>
<p style="text-align: center;"><b>CATÉGORIE 4</b></p> <p style="text-align: center;"><b>SPORTIFS LICENCIÉS</b></p> <p>Sportifs licenciés des ligues régionales de toutes fédérations ayant participé à un championnat de niveau minimum régional au cours des 12 derniers mois.</p> <p>Licenciés pour lesquels il n'existe pas de compétitions (plongée sous-marine, aikido, cyclotourisme)</p>	<p style="text-align: center;"><b>PIÈCES À FOURNIR</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>● Attestation CERS (validée et tamponnée) par le <b>Comité Régional / Ligue régionale / Fédération</b> attestant d'une compétition de minimum niveau régional au cours des 12 derniers mois.</li> <li>● Copie de la licence en cours + année précédente pour les sports sans compétition</li> </ul>

**Admission possible uniquement après validation en commission médicale**

# CRITÈRES D'ADMISSION

## VOUS RESPECTEZ UN CRITÈRE PROFESSIONNEL

Attestation faire remplir uniquement par la hiérarchie

### CATÉGORIE 5

#### MILITAIRES

Militaires, Pompiers de Paris/Marseille, Gendarmes ayant une activité sportive

#### PIÈCES À FOURNIR

- Certificat de position militaire
- Attestation CERS tamponnée par la hiérarchie

### CATÉGORIE 6

#### POLICIERS, DOUANIERS, POMPIERS civils

Sapeurs-Pompiers, Douaniers (Branchesurveillance) et Policiers ayant une activité sportive intensive dans le cadre de leur exercice professionnel

#### PIÈCES À FOURNIR

- Attestation CERS tamponnée par la hiérarchie

Admission possible uniquement après validation en commission médicale



## VOUS RESPECTEZ UN STATUT DE DANSE

### CATÉGORIE 7

**Statuts des danseurs, danseuses, enseignantes et enseignants en danse professionnels en France (hors « danses sportives » et de compétition)**

#### ENSEIGNANTES ET ENSEIGNANTS EN DANSE PROFESSIONNELS

**Enseignants en danse dans un conservatoire ou une école municipale :**

- Professeur d'enseignement artistique (PEA)
- Assistant territorial d'enseignement artistique (ATEA)

**Enseignants en danse au Conservatoire National Supérieur de Musique et de Danse de Paris et de Lyon :**

- Enseignants en danse agents non titulaires

**Enseignants en danse dans une structure dépendant de la convention collective ECLAT:**

- Professeur
- Animateur technicien

**Enseignants en danse dans une structure dépendant d'une autre convention collective :**

- Professeur, enseignant, animateur en danse... (pas de titre officiel, au choix de la structure).

#### PIÈCES À FOURNIR

Pour les enseignants en éveil, initiation, danse classique, contemporaine ou jazz :

- **Copie du DE et justificatif de rémunération** : bulletin de salaire, contrat de travail ou arrêté de nomination, relevé Urssaf pour les indépendants...

Pour les enseignants en danse des autres disciplines (hip-hop...):

- **Justificatif de rémunération** : bulletin de salaire, contrat de travail ou arrêté de nomination, relevé Urssaf pour les indépendants..

#### ATTENTION !

Tous les enseignants en éveil, initiation, classique, jazz et contemporain doivent être titulaires du Diplôme d'État de professeur de danse, dans leur discipline, quel que soit leur titre ou intitulé de poste.

Pour les autres disciplines, pas de diplôme obligatoire – différentes formations et certifications existent néanmoins.

#### DANSEURS ET DANSEUSES PROFESSIONNELS

**Danseur Artiste chorégraphe Chorégraphe**

- En CDI dans un ballet relevant de la fonction publique territoriale
- En CDD dans un ballet relevant de la fonction publique territoriale
- En CDI de droit privé (tout employeur de droit privé : Centres Chorégraphiques Nationaux compagnies indépendantes)
- En CDD de droit privé (tout employeur de droit privé: Centres Chorégraphiques Nationaux, compagnies indépendantes)
- En CDDU (tout employeur de droit privé : Centres Chorégraphiques Nationaux, compagnies indépendantes.
- **Artistes chorégraphiques** ayant ou non ouvert des droits au régime spécial de l'intermittence du spectacle

#### PIÈCES À FOURNIR

Pour les danseurs en CDI (fonction publique territoriale ou de droit privé):

- **Contrat de travail et dernier bulletin de salaire**

Pour les danseurs en CDD ou CDDU :

- **Contrat de travail en cours ou dernier(s) contrat(s)** (ancienneté à définir) et dernier bulletin de salaire.

+ pour les artistes chorégraphiques ayant ouvert des droits au régime spécial de l'intermittence du spectacle :

**attestation de France Travail**